

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version applicable aux clients consommateurs — Mise à jour juin 2026

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute prestation de services réalisée par :

ALIZÉE NIVERT

Architecte d'intérieur décoratrice — Entreprise individuelle

SIREN 979 160 801

4 route du Bel Air – 78460 CHOISEL

contact@alizeenivert.fr — www.alizeenivert.fr

TVA non applicable – article 293 B du CGI

Elles s'appliquent aux clients agissant en qualité de consommateurs. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

ARTICLE 2 – COMMANDE

La mission débute après :

- Signature du devis par le Client
- Acceptation des présentes CGV
- Versement de l'acompte prévu au devis

ARTICLE 3 – PRIX

Les prix sont exprimés en euros nets (TVA non applicable, art. 293 B CGI). Ils sont valables 30 jours à compter de la date d'émission du devis. Toute prestation non prévue au devis fera l'objet d'un devis complémentaire signé avant exécution.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue selon l'échéancier figurant au devis (généralement 50 % à la commande, 30 % à une étape intermédiaire, 20 % au solde).

Retard de paiement : tout retard entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au taux légal en vigueur, à compter du lendemain de la date d'échéance.

Suspension de mission : en cas de non-paiement d'une échéance à son terme, la mission peut être suspendue sans préavis jusqu'à régularisation complète, sans que cela engage la responsabilité de l'Architecte d'intérieur.

ARTICLE 5 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans justification ni pénalité.

Ce droit s'exerce par tout moyen écrit (courrier, email) adressé à contact@alizeenivert.fr. Un formulaire type peut être fourni sur demande.

Exception : si le Client demande expressément le démarrage des prestations avant l'expiration du délai de rétractation, il reconnaît renoncer à ce droit pour les prestations déjà exécutées au moment où il exerce sa rétractation. Dans ce cas, un prorata sera facturé.

ARTICLE 6 – EXÉCUTION DE LA MISSION — MODIFICATIONS

La mission constitue une obligation de moyens. Les délais indiqués sont indicatifs et peuvent être ajustés en fonction des validations du Client.

Rounds de modifications inclus : sauf mention contraire au devis, chaque phase donne droit à un (1) round de modifications. Toute demande d'ajustement supplémentaire sera facturée au tarif indiqué au devis (280 € HT par round).

Modification substantielle du projet : tout changement de parti pris global (nouvelle ambiance, nouveau plan de masse) constitue une refonte et sera traité comme une prestation complémentaire (600 € HT minimum), après accord écrit du Client.

Gel des choix esthétiques : une fois la phase de conception validée par écrit par le Client, les choix d'ambiance, de matériaux et de mobilier sont réputés définitifs. Les modifications postérieures à cette validation sont à la charge du Client.

ARTICLE 7 – BUDGET TRAVAUX

Tout budget travaux communiqué est indicatif. Les devis établis par les entreprises et artisans prévalent sur les estimations fournies. Les hausses de prix fournisseurs, les contraintes techniques imprévues ou les évolutions réglementaires ne sauraient engager la responsabilité de l'Architecte d'intérieur.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

Par le Client : en cas de résiliation à l'initiative du Client, les acomptes versés restent définitivement acquis. Les prestations réalisées à la date de résiliation sont dues et facturées prorata. Une indemnité forfaitaire de 10 % du solde restant à facturer est exigible.

Par l'Architecte d'intérieur : en cas de manquement grave du Client à ses obligations (notamment non-paiement), la mission peut être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les prestations réalisées restent dues.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'Architecte d'intérieur est limitée aux dommages directs et prévisibles. Sa responsabilité financière est strictement plafonnée au montant total des honoraires perçus au titre de la mission.

Elle ne peut être tenue responsable :

- Des décisions, retards ou malfaçons des entreprises (le Client contracte directement avec elles)
- Des retards ou refus administratifs
- Des surcoûts imprévus liés aux travaux
- Des dommages indirects (perte de jouissance, préjudice moral, etc.)

Assurance : l'Architecte d'intérieur est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle et décennale. Une attestation peut être fournie sur demande.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des créations réalisées dans le cadre de la mission (plans, visuels, moodboards, rendus 3D, concepts, documents écrits) demeure la propriété exclusive de l'Architecte d'intérieur décoratrice, au titre du droit d'auteur.

Le Client bénéficie d'un droit d'usage personnel, non cessible et non exclusif, strictement limité au projet concerné. Toute reproduction, diffusion, revente ou utilisation à des fins autres que le projet objet du devis nécessite un accord écrit préalable.

L'Architecte d'intérieur se réserve le droit de faire figurer les réalisations dans son portfolio et supports de communication, sauf opposition écrite du Client.

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, les données collectées sont utilisées exclusivement pour les besoins de la mission. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur simple demande écrite à contact@alizeenivert.fr.

ARTICLE 12 – MÉDIATION

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige non résolu amiablement.

ARTICLE 13 – LITIGES

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux déterminés par le Code de procédure civile. En cas de litige, la loi française est seule applicable.